

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIÉTÉ 2R PARTNERS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 avenue de Clichy – 75017 Paris

certifié conforme à l'original.

Date et lieu de l'assemblée

L'an deux mille vingt-six, le 01 Janvier, à 10 heures, les associés de la société **2R PARTNERS** se sont réunis en **Assemblée Générale** au siège social, sur convocation du Président.

Présidence

L'Assemblée est présidée par le Président de la société.

Feuille de présence

Il a été établi une feuille de présence, signée par les associés présents ou représentés, constatant que l'intégralité des actions composant le capital social est présente ou représentée.

L'Assemblée constate que le quorum requis est atteint et peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Transfert du siège social ;
- Pouvoirs pour formalités.

RUB

Résolutions

Première résolution – Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

19 avenue de Clichy – 75017 Paris

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

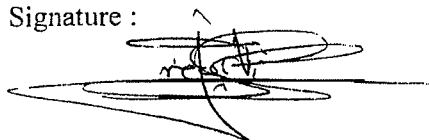
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures et 15 minutes.

Fait à Paris,

Le Président

Nom : REJOR VILLANUEVA BENSUALIDO

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rejor Villanueva Bensualido', written over a horizontal line.